



L'ANDES ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL RENFORCENT LEUR COLLABORATION EN SIGNANT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT.



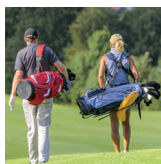
Depuis une dizaine d'années maintenant, la FFF et l'ANDES ont une collaboration régulière avec leurs services respectifs sur une grande diversité de sujets dans l'intérêt général du football français et des Collectivités locales qu'elles représentent.



C'est en considération de cette collaboration informelle mais constante dans la durée que les Parties ont souhaité donner une assise plus formelle à leurs échanges en formalisant leurs attentes et leurs projets.

Ainsi les principaux axes de collaboration s'articuleront principalement autour :

- De la mise en relation des collectivités territoriales avec les interlocuteurs territoriaux de la FFF ;
- De la transmission des informations relatives au FAFA (Fonds d'Aide pour le Foot Amateur) auprès des collectivités locales ;
- De la transmission d'informations relatives aux divers outils (éclairage, classement des installations...)
- De la transmission d'information sur les nouveaux dispositifs mis en place ou testés par la FFF auprès des collectivités locales ;



Noël Le Graët, Président de la FFF :

« La formalisation via un contrat de partenariat avec l'ANDES est la suite logique d'une collaboration menée avec succès depuis de nombreuses années. La FFF possède, grâce à ses Ligues et ses Districts, un maillage territorial fort. Il est essentiel pour elle d'entretenir des relations solides avec les collectivités locales et leurs représentants ».



Marc Sanchez, Président de l'ANDES :

« Propriétaires de la quasi-totalité des 30 000 terrains de football, les collectivités locales sont les premiers partenaires des 14 000 clubs de football. Cette signature officialise une collaboration loyale et exigeante depuis plus de quinze ans entre la FFF et l'ANDES dans l'intérêt du football français, que ce soit sur la réglementation fédérale des terrains, les critères de financements des installations comme le fonds d'aide au football amateur (FAFA), les protocoles de praticabilité des terrains, ou encore l'impact de la COVID-19 sur les clubs.



Cette convention nationale pourra être reprise territorialement en métropole et outre-mer pour une meilleure proximité avec les acteurs de terrain du football »